

MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES SITES METROPOLITAINS DE L'IFREMER

N°261000088

CCTP spécifique au lot 5

Lot n°1 : Manche Mer du Nord

Lot n°2 : La Seyne-sur-Mer

Lot n°3 : Palavas

Lot n°4 : Sète

Lot n°5 : La Tremblade

Lot n°6 : Arcachon

Lot n°7 : Nantes-Bouin

Lot n°8 : Bretagne

Table des matières

1. Glossaire	4
2. Clauses et prescriptions spécifiques	4
2.1. Préambule	4
2.2. Désignation des parties	4
2.3. Présentation des sites du lot n°5 (La Tremblade)	4
2.4. Evolution prévisible du périmètre	6
3. Objet du marché	6
3.1. Missions	6
3.2. Surveillance et conduite des installations	6
3.3. Maintenance préventive	6
3.4. Maintenance corrective	6
3.5. Maintenance améliorative	7
3.6. Assistance aux contrôles périodiques obligatoires levée des observations	7
3.7. Accompagnement des travaux et assistance aux réceptions de travaux	7
3.8. Devoir de conseil	7
3.9. Périmètre d'intervention.....	7
4. Niveau de service à atteindre.....	7
4.1. Obligations de résultats – valeurs des objectifs à atteindre	7
4.2. Obligation de moyens	7
5. Prescription par lot technique	9
5.1. Introduction.....	9
5.2. Décomposition en sections techniques.....	9
5.3. Section 01 : CCO – Structure, clos et couvert, second oeuvre	9
5.4. Section 02 : CVCP – Chauffage, ventilation, climatisation et plomberie	9
5.5. Section 03 : ELE – Electricité.....	11
5.6. Section 04 : VRD/ESV – Voiries et réseaux divers, espaces verts	13
5.7. Section 05 : PRO – Process	13
5.8. Section 06 : SPE – Equipements spécifiques.....	14
6. Exécution du marché.....	14
6.1. Horaires et jours ouvrés.....	14
6.2. Horaires d'ouverture	15

6.3. Organisation du titulaire du lot.....	15
6.4. Fournitures et prestations	15
6.5. Personnel du Titulaire du lot.....	15
6.6. Gestion outils informatiques	15
6.7. Procédures d'intervention	16
6.8. Modalités et conditions d'exécution	16
6.9. Accès.....	16
6.10. Conditions particulières.....	16
6.11. Livrables et reporting	17
6.12. Sécurité	17
6.13. Environnement.....	18
6.14. Modalités de prise de marché.....	18
7. Liste des pièces jointes au CCTP	18
8. GMAO de l'Ifremer – spécificité du lot.....	18
Annexe 1 : inventaire du stock de pièces de rechange	19
Annexe 2 : implantations du lot	19
Annexe 3 : présence de personnel Ifremer sur place jour/nuit	20
Annexe 4 : horaires d'ouverture des sites du lot	20
Annexe 5 : procédure d'intervention dans les laboratoires accrédités	21

1. Glossaire

Cf. CCTP commun à tous les lots

2. Clauses et prescriptions spécifiques

2.1. Préambule

Le présent CCTP a pour objectif de regrouper les exigences spécifiques des prestations de maintenance technique opérée par l'entreprise titulaire du lot concerné et devant assurer l'exploitation, la maintenance et la surveillance des installations techniques décrites dans les documents joints.

2.2. Désignation des parties

Cf. CCTP commun à tous les lots

2.3. Présentation des sites du lot n°5 (La Tremblade)

2.3.1. Centre Atlantique - station de la Tremblade

La station Ifremer de La Tremblade est spécialisée dans les domaines de la conchyliculture et de la surveillance de l'environnement littoral.

Trois entités sont implantées sur le site :

- Le Laboratoire Environnement ressources des Pertuis Charentais (LER PC)
- L'Unité Adaptation et Santé des Invertébrés Marins (ASIM). Cette unité intègre le Laboratoire de Référence de l'Union Européenne – LRUE pour les maladies des mollusques Marins, et le Laboratoire National de Référence - LNR pour les maladies des mollusques bivalves.
- La Plateforme Mollusques Marins de La Tremblade (PMM LT). Cette installation, de 1 500 m², récemment rénovée, permet la production et le maintien de nombreuses espèces d'intérêt scientifique, et la réalisation, en zone confinée « zéro rejet », d'expérimentations en pathologie expérimentale et en physiologie.

Le site est de type ERT (Etablissement Recevant des Travailleurs), il accueille environ 60 personnes dans un cadre « code du travail ». Les locaux représentent environ 3 500m² construits sur un terrain de 1,4 hectares.

La Station est constituée d'un bâtiment administratif composé de bureaux et laboratoires, du bâtiment LNR composé de bureaux et de laboratoires, et d'un bâtiment technique composé de bureaux, laboratoires, salles d'expérimentations aquacoles et de locaux techniques : TGBT, GEG, garage, atelier, chaufferies, puits de captage eau de mer, puits de rejet, regards de relevage, ...

2.3.1.1. Installations techniques

Ci-dessous sont décrits les principes généraux du fonctionnement des installations techniques confiées. Cette description étant non exhaustive, il s'agira de se référer au document joint « liste des équipements » pour plus de précisions.

- **Chauffage Ventilation et climatisation :**

- La Station dispose d'une chaufferie abritant deux chaudières propane qui desservent deux réseaux de radiateurs vers les bâtiments techniques et administratif. Une partie des chaudières (deux réseaux) sert aussi au réchauffage de l'eau de mer pour les salles d'expérimentations.
- Trois CTA double flux couplées à un groupe d'eau glacée et une batterie électrique complète la ventilation des laboratoires du bâtiment technique.
- Des climatisations à détente direct font l'appoint en chauffage et le rafraîchissement des laboratoires de l'écloserie.
- Le bâtiment LNR est ventilé par une CTA simple flux (tout air neuf) couplé à un groupe d'eau glacée et une batterie électrique, l'ajustement des températures est assuré par de l'aérothermie (détente directe). Le bâtiment dispose d'extracteurs en toiture pour l'extraction de l'air vicié ou l'extraction des hottes de laboratoire.
- **Eau Chaude Sanitaire** : La production d'eau chaude est réalisée via des ballons électriques ECS.
- **Chambres froides** : Le site dispose de deux chambres froides -18°C de stockages situées dans le garage du bâtiment technique.
- **Pompe de relevage** : Un poste de relevage muni de deux pompes de relevage des eaux usées vers la rue.
- **Electricité** :
 - Le site est alimenté en HTA et équipé d'un transformateur 400kVA et 3 cellules HT. En cas de rupture de l'alimentation électrique un groupe électrogène 400kVA reprend l'ensemble de la station. Le TGBT distribue un réseau normal. Un onduleur 30KVA alimente le bâtiment Technique et le bâtiment administratif, un onduleur 15KWA alimente le LNR. Ces 2 onduleurs reprennent l'alimentation en cas d'interruption électrique courte. Le réseau BT est constitué de 44 armoires électriques.
- **Portes et portails** : Le site dispose d'un portail automatique à l'entrée du site et d'une porte de garage semi-automatique.
- **GTC** : Le site est équipé d'automates de marque Trend qui gèrent le fonctionnement des installations techniques et génèrent des alarmes en cas de défauts.
- **Réseau hydraulique, installation aquacole** :
 - L'eau de mer est captée à marée haute dans un puits de captage profond de 5 mètres, situé sur l'estran où se trouvent immergées les 2 pompes munies de leurs crépines. L'eau de mer est déversée dans quatre bassins de décantation avant d'être envoyée vers les salles d'expérimentations de l'écloserie du bâtiment technique.
 - Chaque salle est alimentée en eau de mer à des régimes de températures différentes. Cet apport de calories est assuré par les chaudières et des pompes à chaleur.
 - Un gisement d'eau de forage est exploité pour faire de l'hydrothermie. Il est composé d'une panoplie de trois pompes et d'un réseau de distribution
 - L'eau de mer qui ressort du bâtiment technique est traitée par UV, relevé par deux pompes, envoyés vers un bassin de décantation, relevé à nouveau par une pompe doublée et vidé naturellement à marée basse.

2.4. Evolution prévisible du périmètre

Possibilité d'élargissement du périmètre d'intervention sur des équipements d'aquaculture : pompe, bassins, filtres UV, ...

3. Objet du marché

3.1. Missions

3.1.1. Missions principales du titulaire du lot

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.1.2. Nature des prestations

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.2. Surveillance et conduite des installations

La conduite des installations ne concerne pas tous les sites : Cf. périmètre d'intervention.

3.2.1. Surveillance des installations

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.2.2. Conduite des installations

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.2.3. Spécificités par site

Spécificité du lot	
La Tremblade	Pas de conduite des installations ; se reporter au périmètre technique

3.3. Maintenance préventive

3.3.1. Contenu de la prestation

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.3.2. Calendrier

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.3.3. Organisation

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.4. Maintenance corrective

3.4.1. Contenu de la prestation

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.4.2. Pendant les heures ouvrées

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.4.3. Hors des heures ouvrées

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.5. Maintenance améliorative

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.6. Assistance aux contrôles périodiques obligatoires levée des observations

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.6.1. Spécificités du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	Se reporter inventaire et périmètre technique

3.7. Accompagnement des travaux et assistance aux réceptions de travaux

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.8. Devoir de conseil

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.9. Périmètre d'intervention

Cf. CCTP commun à tous les lots.

4. Niveau de service à atteindre

4.1. Obligations de résultats – valeurs des objectifs à atteindre

Cf. CCTP commun à tous les lots.

1.1.1 Délais d'intervention

Cf. CCTP commun à tous les lots.

4.2. Obligation de moyens

1.1.2 Moyens humains

Cf. CCTP commun à tous les lots.

4.2.1.1. Spécificités du lot

Le temps indiqué est du temps de technicien affecté au site par le titulaire du lot. Il s'entend hors intervention d'un sous-traitant ou d'un technicien du titulaire du lot non dédié au site.

Le volume horaire indiqué constitue un minimum. La proposition de volume horaire du titulaire devient le temps de présence minimum qu'il s'engage à assurer la réalisation du contrat.

OBLIGATION DE MOYENS	
QUALIFICATION EXIGEE	Technicien spécialisé en plomberie, Chauffage, Ventilation et Climatisation. Habilitation électrique (BR/BC)
La Tremblade	Trois jours par quinzaine (21h) avec au moins une journée (7h) par semaine ; Soit un total de 546 heures / an Astreintes : oui

4.2.2. Moyens techniques

Cf. CCTP commun à tous les lots.

4.2.2.1. *Spécificités du lot*

Spécificité du lot	
La Tremblade	Se reporter inventaire et périmètre technique

4.2.3. Base de Calcul sur la présence des personnels

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5. Prescription par lot technique

5.1. Introduction

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.2. Décomposition en sections techniques

Les équipements sont répartis en 6 sections :

- Section 01 : CCO – Structure, clos et couvert, second œuvre
- Section 02 : CVCP – Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, équipements sanitaires
- Section 03 : ELE – Electricité courants forts et faibles
- Section 04 : VRD/ESV – Voiries et réseaux divers, espaces verts
- Section 05 : PRO – Process
- Section 06 : SPE – Equipements spécifiques

5.3. Section 01 : CCO – Structure, clos et couvert, second oeuvre

5.3.1. Toitures terrasses et chéneaux

5.3.1.1. Entretien des terrasses – spécificités du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	Se reporter inventaire et périmètre technique

5.3.2. Second œuvre

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.3.2.1. Second œuvre – spécificités du lot

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4. Section 02 : CVCP – Chauffage, ventilation, climatisation et plomberie

5.4.1. Chauffage

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2 Chauffage – spécificités du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	Se reporter à inventaire et périmètre technique

5.4.2. Climatisation

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.2.1. Contrôle, manipulation et traçabilité des fluides frigorigènes

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.2.2. Systèmes de conditionnement d'air

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.2.3. Inspection de l'équipement de réfrigération

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.2.4. Climatisation – spécificités du lot

Spécificité du lot	Période de rafraîchissement
La Tremblade	Potentiellement toute l'année en fonction des locaux

5.4.3. Réseaux techniques

5.4.3.1. Traitement et Analyse des eaux

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.4. Ventilation

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.4.1. Ventilation – spécificités du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	CTA Labos (4) • Nettoyage trimestriel des filtres et changement systématique tous les ans

5.4.5. Chambres froides

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.5.1. Spécificités du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	Cf. inventaire

5.4.6. Pompes à chaleur et thermofrigopompes

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.7. Plomberie, équipements sanitaires

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.8. Disconnecteurs hydrauliques

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.9. Eau chaude sanitaire

5.4.9.1. Prescriptions

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.9.2. Vérification de l'absence des légionnelles

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Spécificité du lot	Nombre de points à risque Légionnelles
La Tremblade	2

5.4.10. Plomberie et sanitaires – spécificités du lot

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Spécificité du lot	
La Tremblade	Se reporter inventaire et périmètre technique

5.5. Section 03 : ELE – Electricité

5.5.1. Electricité courants forts

5.5.2. Haute tension (Cellules HT + transformateur HT/BT)

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.5.2.1. Spécificités du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	Maintenance annuelle, poste de livraison HTA : Cellules + Transfo Se reporter inventaire et périmètre technique

5.5.3. Basse tension

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.5.3.1. Spécificités du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	Se reporter inventaire et périmètre technique

5.5.4. Maintenance préventive TGBT

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.5.4.1. Spécificités du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	Maintenance préventive annuelle TGBT + thermographie

5.5.5. Blocs de secours

Spécificité du lot	
La Tremblade	oui

5.5.6. Electricité – spécificités du lot

Spécificité du lot	Spécificités
La Tremblade	Thermographie annuelle des armoires électriques

5.5.7. Groupes électrogènes

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.5.7.1. Groupes électrogènes – spécificités du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	Maintenance préventive trimestrielle Démarrage à froid trimestrielle / annuelle test en charge Se reporter inventaire et périmètre technique

5.5.8. CFA – Electricité courants faibles

5.5.8.1. GTC – Gestion technique centralisée

Le site est équipé d'une GTC de marque TREND qui pilote les installations techniques (régulation) et reporte les défauts. Le Titulaire dispose d'un accès à cette GTC pour la surveillance du bon fonctionnement de l'ensemble des installations dont il a la charge.

Le Titulaire a l'obligation d'utiliser cet outil afin :

- D'effectuer des vérifications qui permettront d'anticiper des éventuelles pannes ou dysfonctionnements (analyses courbes, T°, Débit, pression,)
- De conduire les installations (Chaufferie, Clim, ...)

Une Information sur la GTC sera faite au Titulaire, lors de la prise de marché.

5.5.8.2. Protection incendie

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.5.8.3. Système de sécurité incendie

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.5.8.4. Système de sécurité incendie – spécificités du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	Se reporter inventaire et périmètre technique

5.6. Section 04 : VRD/ESV – Voiries et réseaux divers, espaces verts

5.6.1. Espaces extérieurs – spécificités du lot

Le titulaire du lot aura à sa charge en plus du curage annuel, le débouchage et le curage ponctuel du réseau EU en cas de difficulté d'écoulement ou de bouchon.

Spécificité du lot	
La Tremblade	Se reporter inventaire et périmètre technique Curage annuel

5.6.2. Pompes de relevage

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.6.2.1. Pompes de relevage – spécificités du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	Se reporter inventaire et périmètre technique

5.7. Section 05 : PRO – Process

5.7.1. Interventions pour les laboratoires

Spécificité du lot	
La Tremblade	Se reporter inventaire et périmètre technique

5.7.2. Pompage et traitement eau de mer / rivière

5.7.2.1. Pompage et traitement eau de mer / rivière – spécificités

Spécificité du lot	
La Tremblade	Se reporter inventaire et périmètre technique Puits de Captage en mer + conduite sur estran + pompes (2) + Réseau + régulateurs + débitmètre + vannes + régulation : Maintenance préventive trimestrielle

5.7.3. Nettoyage des bassins et caniveaux eau de mer

Spécificité du lot	
La Tremblade	Se reporter inventaire et périmètre technique Bassins + Pompes + régulateurs + regards + réseaux de rejet Eau de Mer jusqu'à l'Estran : régulation : Maintenance préventive annuelle

5.7.4. Air comprimé

5.7.4.1. Surveillance de l'état du réseau air comprimé

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.7.4.2. Air comprimé– spécificités du lot

Spécificité du lot	Se reporter inventaire et périmètre technique
La Tremblade	oui

5.7.4.3. Process – spécificités du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	Sans Objet

5.8. Section 06 : SPE – Equipements spécifiques

5.8.1. Matériel de cuisine

5.8.2. Portes et barrières motorisées

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.8.3. Portes automatiques et portes-rideaux

Spécificité du lot	
La Tremblade	oui

5.8.4. Portails et barrières levantes

Spécificité du lot	
La Tremblade	Dans le périmètre / oui

6. Exécution du marché

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.1. Horaires et jours ouvrés

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.2. Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture (Cf. Annexe 4 : horaires d'ouverture par site) correspondent aux périodes où le titulaire du lot est en mesure d'accéder et d'intervenir de manière habituelle sur le site.

6.3. Organisation du titulaire du lot

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.3.1. Organisation des interventions correctives en astreinte (en dehors des heures et jours ouvrés)

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.3.2. Organisation des interventions correctives pendant les heures et jours ouvrés

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.3.3. Organisation de la maintenance préventive

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.4. Fournitures et prestations

6.4.1. A la charge du titulaire du lot ; compris au forfait

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.4.2. A la charge de l'Ifremer

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.4.3. Fournitures et prestations – spécificités du lot

Spécificité du lot	Mise à disposition de locaux – locaux du titulaire
La Tremblade	<u>Tremblade :</u> Ifremer met à disposition : -un bureau -un local de stockage

6.5. Personnel du Titulaire du lot

6.5.1. Organisation

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.5.2. Suivi des connaissances techniques et sécurité

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.6. Gestion outils informatiques

6.6.1. GTC

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.6.1.1. Spécificité du lot

Spécificité du lot	
La Tremblade	L'Ifremer ouvrira un compte Personnel et nominatif sur le logiciel de la GTC permettant l'accès aux données. La GTC permettra au titulaire du lot de gérer les informations et alarmes techniques. Le titulaire assurera le relevé mensuel de l'ensemble des compteurs.

6.6.2. GMAO

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.6.2.1. Cycle de vie d'une demande d'intervention (DI) dans la GMAO (CARL)

L'ensemble des demandes d'interventions correctives et préventives issues de la GMAO, sur le périmètre du présent contrat, seront transférées à l'équipe « Prestataire », ce transfert sera fait quotidiennement par l'équipe technique IFREMER depuis la GMAO. Le Prestataire sera systématiquement averti par mail de l'arrivée d'une demande d'intervention corrective ou préventive. Ces demandes seront traitées par le prestataire en fonction de leur priorité. Une fois l'intervention terminée physiquement, celle-ci devra être saisie par le prestataire dans la GMAO pour passer en état « Terminée ». Systématiquement, l'équipe technique Ifremer, au regard de la conformité de l'intervention réalisée par le prestataire, clôturera ou non la demande dans la GMAO.

6.7. Procédures d'intervention

6.7.1. Généralités

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.8. Modalités et conditions d'exécution

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.9. Accès

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.9.1. Règles générales aux zones d'accès contrôlés

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.9.2. Accès aux laboratoires accrédités

Se reporter aux procédures spécifiques jointes au présent document.

6.10. Conditions particulières

6.10.1. Amiante

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.10.2. Activités en site occupé

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.10.3. Exigences relatives à la communication et à la transparence

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.11. Livrables et reporting

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.11.1. Qualité et suivi des consommations

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.11.2. Audit technique d'entrée

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.11.3. Les documents de la maintenance

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.11.3.1. Spécificité du lot

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.11.4. Réunions de pilotage

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.11.5. Rapport d'activité

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.11.6. Indicateurs de performance

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.11.7. Audit technique de sortie

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.11.8. Livrables – spécificités du lot

Fréquence du rapport d'activité	Fréquence des réunions de travail et visites périodiques
Tremblade : annuel	Tremblade : trimestrielle

6.12. Sécurité

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.12.1. Plan de prévention

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.12.2. Signalisation des travaux et permis de feu

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.12.3. Circulation à l'intérieur des sites

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.13. Environnement

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.14. Modalités de prise de marché

Cf. CCTP commun à tous les lots.

7. Liste des pièces jointes au CCTP

- Plans des sites concernés :
 - Lot n°5 :
 - La Tremblade
- Inventaire des équipements et niveau de maintenance
- Plans de maintenance des équipements (Gammes Tremblade)
- Procédures d'intervention dans les laboratoires accrédités

8. GMAO de l'Ifremer – spécificité du lot

Pas de spécificités sur la GMAO

Un poste fixe (PC) donnant accès à la GMAO sera mis à disposition du prestataire.

Tous les intervenants du Prestataire (Nom et Prénom) seront créés dans l'annuaire Ifremer (Ldap) et à ce titre, disposeront d'un badge d'accès et d'un accès informatique avec Login et mot de passe que fourniront Ifremer et qui permettront d'ouvrir une session Windows et de se connecter à la GMAO et à la GTC.

Annexe 1 : inventaire du stock de pièces de rechange

Stock Ifremer :

- Pompes de cave

Stock Titulaire (Présent sur site Ifremer) :

- Ampoules, néons, voyants, bloc d'éclairages Led, éclairages extérieures, ...
- Petits matériel électrique : disjoncteurs, interrupteurs, prises ...
- Bloc autonomes d'éclairages de secours, ...
- Petites pièces détachées pour la chaufferie : Vannes, robinets, filtres, servomoteurs, pompes...
- Pièces détachées en ventilation : Filtres CTA, bouche de soufflage et reprise, registres d'équilibrage,
- Pièces de plomberie : Robinets, mitigeurs, vannes, raccords, flexibles, mécanismes WC, couvercles et rabattants WC, ...
- Pièces Chambres froides : Détendeur, EV, ventilo condenseur, régulateur, ...
- Fluide frigorigène
- Climatiseurs autonomes (2)
- Radiateurs électriques (3)

A la prise de marché et après analyse des Installations et équipements critiques (Voir liste des équipements confiés), une liste de pièces détachées sera établie conjointement par Ifremer et le Titulaire. Le Titulaire devra prévoir son stock a minima pour réduire les temps d'interventions, et ceci afin de respecter son obligation de résultats.

Annexe 2 : implantations du lot

IFREMER

Station de La Tremblade

Ronce-les-Bains

Avenue de Mus de Loup

17390 LA TREMBLADE

Annexe 3 : présence de personnel Ifremer sur place jour/nuit

Ci-dessous la description de la gestion des alarmes techniques pour le site de la TREMBLADE

INCENDIE et INTRUSION

Le site est télé surveillé sur les dispositifs d'alarmes intrusion et Incendie (24/24 et 7J/7). En cas d'alarme, et en dehors des horaires d'ouverture des sites, la Société de télésurveillance appelle un gardien.

Ce prestataire muni d'un DATI (Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé), intervient en-cas :

- D'alarme Incendie,
- D'alarme Intrusion

Il procède à une levée de doute, une mise en sécurité des installations et à l'appel des secours (pompiers ou police) au besoin.

ALARMES TECHNIQUES

Le site est télé-surveillé sur l'éventuelles apparition d'alarmes critiques issues du dispositif de GTC (24/24 et 7J/7). Actuellement du personnel Ifremer Intervient en cas d'alarme via réception de ces alarmes par SMS.

A partir du 01/01/2023 : Mise en place d'une organisation pour interventions du Titulaire en dehors des heures d'ouverture du Site. Dans tous les cas le Titulaire n'interviendra pas seul sur le site, il sera accompagné par du personnel ou autre sous-traitant.

Annexe 4 : horaires d'ouverture des sites du lot

Site	Jours d'ouverture	Horaire d'ouverture	Horaire de fermeture
La Tremblade	Du lundi au jeudi	8H30 13H30	12H30 17H00
	Vendredi	8H30 13H30	12H30 16H00

Annexe 5 : procédure d'intervention dans les laboratoires accrédités

Le site de La Tremblade abrite une unité accréditée d'analyses en santé animale et une unité de niveau 2 en pathologie expérimentale.

Au sein de l'Unité ASIM, une Cellule Analytique accréditée, impliquée dans la surveillance de la ressource, en tant que Laboratoire de Référence de l'Union Européenne (LRUE) pour les maladies des mollusques marin et Laboratoire National de Référence – LNR pour les maladies des mollusques bivalves, ce Laboratoire assure les analyses officielles en terme de surveillance des coquillages.

Le site de La Tremblade abrite au sein de la Plateforme Mollusques Marins de la Tremblade (PMM LT), des installations dédiées à la réalisation d'infections expérimentales, identifiées en tant que laboratoire L2 de Pathologie Expérimentale, et répondant aux normes de laboratoire de type L2 ainsi qu'aux Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL).

Le laboratoire L2 permet d'offrir aux expérimentateurs les moyens de confinement propres à la réalisation d'expérimentations ou de protocoles *in vitro* mettant en œuvre des agents pathogènes naturels et génétiquement modifiés allant jusqu'au groupe de risque d'infection 2.

Les mesures de sécurité dans un laboratoire L2 ont pour but de garantir la sécurité des travailleurs, des tiers et de protéger l'environnement en prévenant une contamination extérieure.

L'accès au laboratoire L2 est contrôlé par carte (badge individuel Ifremer).

L'autorisation d'accès est délivrée par la responsable de station, après validation et approbation de la Personne Responsable de la Sécurité Biologique du laboratoire (PRSB), et du Responsable de la PMM LT.

Le personnel de maintenance, extérieur à l'Ifremer, ne peut accéder au laboratoire L2 qu'accompagné du technicien Ifremer de la station, et en respectant les règles d'accès dont notamment le port obligatoire de surchaussures.